



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil de Saint-Lubin-en-Vergonnois, en session ordinaire sous la présidence de M. Henry BOUSSIQUOT, Maire.

Sur convocation de Monsieur Henry BOUSSIQUOT, Maire, en date du 05 septembre 2024

Présents : 8 : Magali BODUSSEAU, Henry BOUSSIQUOT, Olivier CLEMENT, Philippe PRUDHOMME, Laurence RAFFRAY, Martine DIARD, Philippe DARIDAN, Adrienne ROBIN.

Absents et excusés : 7 : Dominique GOURIAU, Laurent CAUQUIL (donne pouvoir à Philippe PRUDHOMME), Laurence CHEMMA (donne pouvoir à Adrienne ROBIN), Muriel BILAK (donne pouvoir à Martine DIARD), Didier LEROY (donne pouvoir à Magali BODUSSEAU), Sandrine LHUILLIER (donne pouvoir à Henry BOUSSIQUOT), Guillaume MARTIN (donne pouvoir à Olivier CLEMENT).

Secrétaire de séance : Olivier CLEMENT

Ordre du jour

N° d'ordre	Objet de la délibération
1	Approbation du procès-verbal du 03 juillet 2024
2	Comptes rendus des réunions communales
3	Comptes rendus des réunions Agglopolys
4	CLETC – Aires multi-sports
5	Désignation Elus Référénts pour la coordination de la sécurité routière en Loir-et-Cher
6	Adhésion au programme EduRénov
7	Adhésion au concours Villes et Villages étoilés avec ANPCEN
8	Revalorisation du droit de stationnement du taxi – Place Michaux
9	Virement de crédit
DIVERS	

Approbation du PV de la séance du 03 juillet 2024
Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

LHUILLIER Sandrine rejoint la séance à 20h15.

DCM-2024-074 : Rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées du 28 juin, produit à l'occasion de la restitution aux communes des aires multi-sports d'intérêt communautaire.

Rapport :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5,
Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois,
Vu la délibération n°A_D2024_124 du Conseil Communautaire du 28 mai 2024 portant sur la restitution aux communes des aires multi-sports d'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2025,
Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 28 juin 2024.

Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées du 28 juin 2024, produit à l'occasion de la restitution aux communes des aires multi-sports d'intérêt communautaire,
- Charger Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés

Décide



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024

- D'approuver le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées du 28 juin 2024, produit à l'occasion de la restitution aux communes des aires multi-sports d'intérêt communautaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM-2024-075 : Désignations Elus Référénts pour la coordination de la sécurité routière en Loir-et-Cher

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la lettre Sécurité Routière reçue par la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher.

Ce programme « agir pour la sécurité routière » a pour objectif de correspondre avec les services de l'Etat. Il veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière dans sa collectivité. Il peut également contribuer à la mise en œuvre de la politique départementale en matière de sécurité routière, et peut, notamment, proposer des actions de prévention.

Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Nommer 2 référents, 1 titulaire et 1 suppléant pour la coordination de la sécurité routière du Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés

Décide

- De nommer les 2 référents, 1 titulaire et 1 suppléant pour la coordination de la sécurité routière du Loir-et-Cher :
 - Titulaire : Henry BOUSSIQUOT
 - Suppléant : Olivier CLEMENT

DCM-2024-076 : Adhésion au programme EduRénov de la Banque des Territoires et consignations dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Face à la trajectoire globale d'économie d'énergie prise par l'Etat ainsi que la stratégie nationale bas carbone de 40% d'économie d'énergie en 2030 puis 60% en 2050, la banque des territoires a lancé le 9 mai 2023 le programme EduRénov pour contribuer à relever le défi que constitue la rénovation énergétique et l'adaptation climatique des bâtiments scolaires.

Ce programme a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales à réaliser à minima 40% d'économie d'énergie en déployant à leur côté 10 000 projets de rénovation énergétique de bâti solaire d'ici 5 ans.

Ainsi, la caisse des Dépôts et consignations, via sa direction Banque des territoires, offre aux communes adhérentes l'accès à un dispositif d'animation et de valorisation comprenant un ensemble d'outils et de services tels que :

- L'accès simplifié à des ressources spécifiques à la rénovation énergétique
- Une ressource de projets pour faciliter le partage d'expérience entre pairs,
- Des outils numériques : cartographier les consommations énergétiques,
- Des outils et services : aide à la rédaction de demande de subventions,
- Un accompagnement dédié de conseils en ingénierie de projet ou en financement de projet

De plus, dans le cadre de l'adhésion au programme EduRénov, une partie du coût des études pré-opérationnelles pourrait être subventionnée par la Caisse des dépôts et consignations.

Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adhérer au programme EduRénov et d'approuver les termes de l'adhésion
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés

Décide

- D'adhérer au programme EduRénov et d'approuver les termes de l'adhésion
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant

DCM-2024-077 : Adhésion au concours Villes et Villages étoilés avec ANPCEN

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la plaquette d'information pour la participation à Villes et Villages étoilés organisée depuis 2009 par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes.

Suite à la participation à Villes et Villages étoilés, la commune peut obtenir de 1 à 5 étoiles suite à la prévention et limitation des nuisances lumineuses.

Proposition :



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adhérer avec ANPCEN à Villes et Villages étoilés avec une contribution aux frais techniques liés au concours pour la somme de 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés

Décide

- D'adhérer avec ANPCEN à Villes et Villages étoilés avec une contribution aux frais techniques liés au concours pour la somme de 50 €

DCM-2024-078 : Revalorisation du droit de stationnement du taxi Place Michaux pour l'année 2024

Monsieur le Maire présente ce rapport dont voici le contenu :

La société d'ambulance Bel Air Willy Spitz & fils est autorisée à stationner au 1 Place Michaux – 41190 St Lubin en Vergonnois.

Conformément à l'article 12213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les autorisations de stationnement sont délivrées par le Maire, moyennant le paiement de droits fixés par un tarif dûment établi.

Une délibération votée en date du 25 juin 2003, a permis de créer une place de stationnement, sur un emplacement de parking situé place Michaux.

Pour l'année 2024, ce dernier a été fixé à 143.67 €.

Sa revalorisation annuelle suit l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac des douze derniers mois à partir du dernier indice de référence, à savoir celui du mois juillet 2024 (indice 117.45).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2025, le montant du droit de stationnement du taxi à 140.03 €. (Indice 117.45 soit $143.67 \text{ €} \times 117.45 / 120.50 = 140.03 \text{ €}$).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide

- De fixer le montant du droit de stationnement de taxi à 140.03 € pour l'année 2025.

DCM-2024-079 : Virement de crédit

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

CHAPITRE 21			CHAPITRE 16		
2152	Installations de voirie	- 41 800.00	1641	Emprunts en euros	+ 76 800.00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 35 000.00			
	Total	- 76 800.00		Total	+ 76 800.00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le virement de la somme de 76 800 euros du chapitre 21 au chapitre 16 selon la répartition donnée à titre indicatif dans le tableau ci-dessus.

POINTS ABORDÉS SANS DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte des réunions Agglopolys, présentées par M. le Maire

- De l'essai réalisé cet été, pour le retournement du car au niveau de l'arrêt des Rochettes.
- De l'installation de deux panneaux, un à l'école de St Lubin et le deuxième à Rangy, pour matérialiser les arrêts de bus du circuit primaire.
- De la Commission d'appel d'offres de la communauté d'Agglomération de Blois.
- De la réunion du Bureau communautaire.

Le Conseil Municipal prend acte (présenté par M. le Maire)



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024

- De la signature chez le notaire avec 3 Vals Aménagement pour la passation du lotissement « Le Val des Jonquilles » à la commune.
 - De la notification du montant attribué à la commune pour le projet d'effacement des réseaux à Champigny, au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).
 - De la notification du montant attribué à la commune pour le projet d'investissement de la Maison d'Assistantes Maternelles, au titre des Allocations Familiales.
 - De la signature chez le notaire pour effectuer le bail avec les Assistantes Maternelles de la MAM.
 - Du mail de remerciement de l'Association Orgue en Cisse pour la subvention reçue.
 - Du mail de remerciement de l'Association de chasse pour la subvention reçue.
 - Du mail de remerciement de l'Association UNRPA pour la subvention reçue.
 - Du mail de remerciement de l'Association du Comité des fêtes pour la subvention reçue.
 - Du mail reçu de M. Brizion, pour la réactivité de la commune et des employés pour le remplacement du cumulus.
 - Du mail de satisfaction de Mme Mellot Dominique, pour l'aire de camping-car.
 - Du mail de satisfaction pour les employés communaux, de M. & Mme Derouet domiciliés au lieu-dit « Guillebert », pour le travail effectué sur les bords de rues ainsi que les fossés.
 - Du mail de remerciement de l'agent Leroy Cyril et son épouse pour le présent offert au nom de la commune pour leur célébration de mariage.
 - De la lettre d'information reçue par le secrétaire à la Délégation Militaire Départementale de Loir-et-Cher, nous informant de l'exercice militaire Chiroptera qui se déroulera du lundi 23 au vendredi 27 septembre 2024.
 - Du rapport d'activité 2023 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher – SDIS.
 - De la prochaine Biennale « Nature & Paysage » le jeudi 03 octobre 2024, organisée par le Conseil d'Architecture et de l'Environnement (CAUE) de Loir-et-Cher et Agglopolys.
 - Du lancement de la prochaine campagne 2024-2025 des balades thermographiques Renov'ENERGIE,
 - Du procès-verbal du Syndicat Intercommunal de distribution d'Energie de Loir-et-Cher, du 21 février 2024.
 - Du retour du Syndicat mixte du Bassin de la Cisse, suite à une sollicitation de la commune pour un dépôt sauvage sur une parcelle de la commune.
 - Du rapport annuel 2023, du groupe 3F Centre Val de Loire.
 - De la demande de subvention de l'Association AFM TELETHON. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande.
 - Du graphique sur la moyenne de fréquentation de la garderie du matin & du soir sur l'année scolaire 2023-2024.
- Le Conseil Municipal prend acte (présenté par M. PRUDHOMME Philippe)
- Des différents travaux et coût effectués sur l'école, cet été, suite au courrier des différentes demandes faites par les maîtresses, d'un montant de 9 500 €.
 - De la réfection et rénovation du terrain de tennis et du mur d'escalade.
- Le Conseil Municipal prend acte (présenté par Mme BODUSSEAU Magali)
- Le Président de l'Association Set Cisse Club souhaiterait inaugurer le terrain de tennis rénové, accompagné des nouveaux membres du bureau. Une date sera communiquée prochainement.
- Le Conseil Municipal prend acte (présenté par M. le Maire, Mme LHUILLIER Sandrine & M. PRUDHOMME Philippe)
- Du courrier des enseignantes de l'école de St Lubin, en évoquant la liste des travaux à effectuer cet été et la demande pressante d'occuper la salle de la bibliothèque. Pour répondre au mieux à leurs attentes, une réunion va être organisée avec les bénévoles.
- Le Conseil Municipal prend acte (présenté par M. DARIDAN Philippe)
- D'incivilités qui auraient eu lieu sur la commune.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 16 octobre 2024.

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le 11 septembre 2024

Le Maire, Henry BOUSSIQUOT

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le

Secrétaire de la séance : M. CLEMENT Olivier

Le Maire, BOUSSIQUOT Henry